

COMMUNIQUE

Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

Insertion sociale et professionnelle #1jeune1solution

A chaque jeune sa solution !

>>> Contexte :

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution », comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans le cadre du plan #1jeune 1solution, les Missions Locales sont mobilisées pour réussir le plan jeunes. Le réseau des 440 Missions Locales accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Il joue un rôle clé dans le déploiement du plan #1jeune1solution.

>>> Solution n°1 : Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif des Missions Locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par la Mission Locale.

RAPPEL > Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.



>>> Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement dans l'orientation
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16-18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- Un accompagnement afin d'entrer dans la vie professionnelle
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

>>> Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse, la Mission Locale Lure, Luxeuil-les-Bains et Champagne :

3, rue Parmentier 70200 LURE - 03 84 89 00 33 - lure@milobfc.fr

53, rue des Pâquerettes 70300 LUXEUIL LES BAINS - 03 84 40 17 01 - luxeuil@milobfc.fr

Place Charles de Gaulle 70290 CHAMPAGNEY - 03 84 36 51 59 - champagne@milobfc.fr

Site internet : www.milo-llc.fr - page Facebook : [@mission.locale.llc](https://www.facebook.com/@mission.locale.llc)

>>> Contact Presse

Olivier KOCJAN, Directeur, 07 89 63 50 57 - olivier.kocjan@milobfc.fr

Karine ROSSI, Chargée de Relation Entreprise et de Communication, 06 33 35 28 94
karine.rossi@milobfc.fr



Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Orienter et former les jeunes.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant

(pour les contrats signés entre 1er juillet 2020 et le 28 février 2021)

5 000€	8 000€
- de 18 ans	+ de 18 ans



Jusqu'à 4 000€ de compensation de charges

Aide attribuée pour tout jeune de -26 ans recruté entre août 2020 et mars 2021 (contrats de plus de 3 mois)

Contrats aidés supplémentaires

Contrat Initiative Emploi (CIE)

Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur du secteur marchand : grandes entreprises, PME, TPE

Parcours Emploi Compétences (PEC)

Tryptique emploi-formation-accompagnement dans le secteur non marchand : associations, branches professionnelles, acteurs institutionnels

Emplois Francs +

Aides dédiées pour le recrutement, entre le 15/10/2020 et le 31/03/2021, d'un jeune de - de 26 ans résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV)



Mobilisation de tous les dispositifs adaptés aux jeunes

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales



Garantie Jeunes

Garantie Jeunes

12 mois d'accompagnement collectif et individualisé, assortis d'une allocation



Missions de Service Civique

Missions d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, dans des associations ou des collectivités, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'Etat



Accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans

Des phases de remobilisation et de formation, dont la Promo 16-18



Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualification